

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY**
Séance du 11 avril 2024 à 18h30
N°20240411-02

Référence – 20240411-02			
CCAS			
C.C.A.S -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023			
Date de la convocation	Nombre de membres présents	Vote	Date d’affichage
		Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0	
28/03/2024	5		19/04/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d’Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, **LABED Patrick**.

Présents : MM CHAMAILLARD Lucie – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda – PICHON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Marie-Claude PICHON

Absent(s) : BESKI Martine – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina

Pouvoir de Mme FAUSSARD Sabrina à Lucie CHAMAILLARD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : C.C.A.S. – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

C.C.A.S -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président informe la Commission du Centre Communal d’Action Sociale que, lors de la séance relative à l’approbation du Compte Administratif, il convient de désigner un président de séance ; c’est M. Patrick LABED, membre élu du C.C.A.S, qui a été désigné.

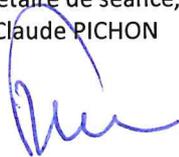
Monsieur le Président de séance présente à la Commission du Centre Communal d’Action Sociale l’ensemble du Compte Administratif 2023 qui est en adéquation avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

La Commission du Centre Communal d’Action Sociale, après en délibéré, à l’unanimité, approuve le Compte Administratif 2023.

Ainsi fait et délibéré, Les jour mois et an que-dessus
Et au registre ont signé tous les membres présents.

Délibération
Affichée le 18/04/2024

La Secrétaire de séance,
Marie-Claude PICHON



Lunery, le 17/04/2024
pour extrait conforme

Le Président,
Patrick LABED



Acte rendu exécutoire, le 17/04/2024

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 17/04/2024

